

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 20 février 2023, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

**SONT PRÉSENTS :**

M <sup>mes</sup> les conseillères et	Stéphane Giard	Paul Goulet
MM. les conseillers	François Lemay	Geneviève Rheault
	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Robert Riel	Félix Dionne
	Robert Vincent	Catherine Baudin

formant le quorum sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Julie Bourdon.

Sont également présents : la greffière adjointe, M<sup>e</sup> Joannie Meunier et le directeur général, M. Michel Pinault.

2023-02-0119

**Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0120

**Première période de questions des citoyens et des citoyennes**

**1. M. Claude Archambault, district 6**

M. Claude Archambault lit intégralement son courriel soumis au conseil lors de la dernière séance publique et remercie les élus pour l'installation de panneaux d'arrêt aux quatre coins à l'intersection des rues Saint-Charles Sud et Notre-Dame.

**2. M. Jaouad El kaabi, district 8**

M. Jaouad El kaabi suggère de prioriser l'entretien des grands axes routiers. En référence à la mission de la mairesse à Copenhague, il soutient que c'est plutôt au Danemark de s'inspirer de nos pratiques.

**3. M. Jacques Parent, district 6**

M. Jacques Parent propose de modifier l'appellation de la période de questions pour y ajouter « et de commentaires ». Il s'informe des objectifs de la mission de la mairesse à Copenhague. Il demande si la mairesse a tenu sa promesse électorale de remettre 15 000 \$ de son salaire annuellement à des organismes de Granby. Il demande des explications quant au changement de vocation de la piscine Miner, de l'église Saint-Eugène et du boisé sur la rue Providence. Il demande si les mesures de sécurité en place au bloc sanitaire du stationnement Johnson sont fonctionnelles et si la date de réouverture du bloc est connue. Il souhaite une consultation publique sur l'avenir du site de la piscine Miner.

**4. M. Pierre Albert Morin, district 5 (par courriel)**

M. Pierre Albert Morin demande s'il est possible de délimiter clairement la voie piétonne sur la rue Principale afin que les automobilistes ne s'y stationnent pas, en attendant que la signalisation permanente soit installée. Il s'informe également de l'état des tableaux d'affichage électroniques.

2023-02-0121 **Approbation du procès-verbal du 6 février 2023**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 6 février 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Félix Dionne  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 6 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0122 **Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2023-80012 – 246 à 248, rue Mullin – Lot numéro 1 142 433 du cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2023-022, transmettant la résolution numéro 230124-05 du comité consultatif d'urbanisme;

Le conseiller Paul Goulet explique la teneur de cette demande de dérogation mineure et demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, s'est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Jocelyn Bienvenue, mandataire des propriétaires et arpenteur-géomètre, pour l'immeuble situé au 246 à 248, rue Mullin;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Jocelyn Bienvenue, mandataire des propriétaires et arpenteur-géomètre, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 246 à 248, rue Mullin, à Granby, portant le numéro de lot 1 142 433, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 230124-05, en date du 24 janvier 2023, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
2. la profondeur demandée est similaire à celle des propriétés du secteur;
3. la superficie respecte la réglementation et la largeur excède la norme prescrite;



de faire ajouter, en cours d'année 2023, les adresses des occupants du parc Fontainebleau à la liste des logements devant être desservis par la collecte des matières résiduelles fournie par la MRC de La Haute-Yamaska selon les modalités du contrat en cours; et

d'inclure la taxe des matières résiduelles selon le taux en vigueur en 2023 au compte de taxes foncières des occupants du parc Fontainebleau.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0124

**Directives de changements numéros 1, 2, 3, 4, 6 et 7 – Modernisation des équipements d'approvisionnement en eau brute – Contrat numéro 147/2022 – Groupe Allaire Gince Infrastructures inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Bureau de projets, sous le numéro BP-2023-003;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 147/2022 adjudgé à Groupe Allaire Gince Infrastructures inc. par la résolution numéro 2022-07-0654 pour la modernisation des équipements d'approvisionnement en eau brute; et

CONSIDÉRANT les directives de changements jointes au sommaire numéro BP-2023-003;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par le conseiller Félix Dionne

de ratifier les travaux supplémentaires au contrat numéro 147/2022 pour la modernisation des équipements d'approvisionnement en eau brute, adjudgé à Groupe Allaire Gince Infrastructures inc.; et

d'accepter les directives de changements numéros 1, 2, 3, 4, 6 et 7 concernant des quantités ajoutées ou retranchées au bordereau de soumission et des travaux supplémentaires ou autres réalisés audit contrat numéro 147/2022, le tout tel que décrit au long en annexe au sommaire numéro BP-2023-003 et entraînant une augmentation de 34 681,03 \$ plus les taxes applicables, payable à même le fonds des dépenses d'immobilisations, projet numéro 91131.1, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 053-2023, en date du 14 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0125

**Réception définitive – Construction du centre aquatique de Granby – Contrat numéro 191/2017 – Entreprise de construction T.E.Q. inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Bureau de projets, sous le numéro BP-2023-002;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller François Lemay  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

d'accepter, en date du 18 janvier 2023, la réception définitive des travaux dans le cadre du projet de construction du centre aquatique de Granby, contrat numéro 191/2017; et

d'autoriser et de confirmer les opérations administratives et juridiques concernant la réception définitive des travaux faisant suite au contrat numéro 191/2017 conclu entre la Ville de Granby et Entreprise de construction T.E.Q. inc.

La présente réception définitive est prononcée sans admission et sous réserve de tous les droits de la Ville, et ne saurait notamment être assimilée à une quelconque admission de la part de la Ville, ni à une renonciation d'un quelconque droit lui appartenant.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0126

**Autorisation – Entente relative aux conditions et aux modalités d'octroi d'une subvention à la Ville de Granby pour la participation de son service de police à la mise en œuvre du projet UNIR 2023-2024**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de police, sous le numéro SP-2023-001;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police reçoit plus de 1 000 appels par année en lien avec la santé mentale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby souhaite adapter ses pratiques en créant, au sein du Service de police, le projet UNIR dont le mandat spécifique consiste à travailler sur le terrain en résolution de problèmes auprès des personnes vulnérables, des gens d'affaires du centre-ville et des jeunes en milieu scolaire ainsi qu'à se rapprocher davantage des organismes communautaires et des différentes communautés culturelles;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a donné son approbation pour financer le projet UNIR jusqu'à concurrence de 253 950 \$ pour les années 2023 et 2024, dans le cadre du programme de soutien à l'innovation et au développement de pratiques exemplaires en matière policière;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de police se dit favorable à la conclusion de ladite entente;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de conclure une entente relative à l'octroi d'une subvention maximale de 253 950 \$ pour la réalisation du projet UNIR en 2023 et 2024 avec le ministère de la Sécurité publique, le tout conformément aux termes et conditions prévus à l'entente jointe au sommaire numéro SP-2023-001.

Que le directeur du Service de police soit et est autorisé à signer tout document requis pour ce projet et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0127

**Autorisation – Renouvellement d'entente – Bell Mobilité inc. – Location d'espace pour antennes et répéteur – Centre sportif Léonard-Grondin – 2023-2024**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2023-014;

CONSIDÉRANT QUE l'entente conclue avec Bell Mobilité inc. concernant la location d'espace pour l'installation d'antennes et d'un répéteur, dans le but de transmettre et recevoir des communications sans fil pour l'ensemble des usagers des locaux du centre sportif Léonard-Grondin, vient à échéance le 31 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande son renouvellement;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par le conseiller Paul Goulet

de renouveler l'entente conclue avec Bell Mobilité inc. le 20 août 2012, concernant la location d'espace pour l'installation d'antennes et d'un répéteur, dans le but de transmettre et recevoir des communications sans fil pour l'ensemble des usagers des locaux du centre sportif Léonard-Grondin, pour un terme additionnel d'un (1) an, soit jusqu'au 31 mai 2024, aux mêmes conditions prévues à ladite entente et son addenda, lesquels sont joints au sommaire numéro SJ-2023-014.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaire.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0128

**Dénonciation – Société canadienne de la Croix-Rouge – Programme de sécurité aquatique – Partenaire de formation**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2023-015;

CONSIDÉRANT l'entente relative au partenariat de formation conclue le 30 septembre 2011 avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vient à échéance le 31 mai 2023 et qu'elle est à durée indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge a pris la décision de mettre fin à ses programmes de natation, de sécurité aquatique et de sauvetage;

CONSIDÉRANT QUE le partenariat en formation concernant la natation et la sécurité aquatique est dorénavant assuré par la Société de sauvetage du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler ou non cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande de mettre fin à cette entente le 31 mai prochain;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller François Lemay  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de dénoncer l'entente conclue le 30 septembre 2011 avec la Société canadienne de la Croix-Rouge dans le cadre du « partenariat en formation » concernant la natation et la sécurité aquatique, et d'y mettre fin en date du 31 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0129

**Étude et adjudication du contrat numéro 450/2022 pour un mandat de services professionnels pour l'élaboration d'une politique d'habitation pour le Service de l'aménagement et de la protection du territoire – BC2 Groupe Conseil inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2023-011;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Paul Goulet  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

d'adjuger le contrat numéro 450/2022 pour un mandat de services professionnels pour l'élaboration d'une politique d'habitation pour le Service de l'aménagement et de la protection du territoire au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction des critères de qualité et de prix, soit BC2 Groupe Conseil inc., pour un montant total, taxes incluses, de 84 506,63 \$, payable à même le fonds des dépenses d'immobilisations, projets numéros 80622.4 et 81123.1, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 058-2023 , en date du 15 février 2023, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 22 décembre 2022 et aux addendas numéro 1, en date du 13 janvier 2023, et numéro 2, en date du 19 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0130

**Étude et adjudication du contrat numéro 481/2022 pour la fourniture et l'installation de lignes de vie au Palace de Granby (2<sup>e</sup> demande) – Cimota inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2023-007;

CONSIDÉRANT QUE la soumission du plus bas soumissionnaire, Construction Turco inc. est non-conforme, car son offre est déposée avec conditions, le tout modifiant des exigences spécifiquement prévues aux plans et devis;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Cimota inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par le conseiller Félix Dionne

d'autoriser un transfert budgétaire de 150 000 \$ du surplus libre du fonds d'administration vers le projet d'immobilisations numéro 81522.1;

de rejeter la soumission de Construction Turco inc. étant non conforme aux exigences prévues aux plans et devis; et

d'adjuger le contrat numéro 481/2022 pour la fourniture et l'installation de lignes de vie au Palace de Granby (2<sup>e</sup> demande) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Cimota inc., pour un montant total, taxes incluses, de 430 397,42 \$, payable à même le fonds des dépenses d'immobilisations, projet numéro 81522.21, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 063-2023 en date du 15 février 2023, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 21 décembre 2022 et aux addendas numéro 1, en date du 11 janvier 2023, numéro 2, en date du 19 janvier 2023, numéro 3, en date du 24 janvier 2023 et numéro 4, en date du 25 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0131

**Étude et adjudication du contrat numéro 008/2023 pour la fourniture et la livraison d'articles de bureau et de cartouches d'impression 2023-2025 – Buropro Citation inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2023-010;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Buropro Citation inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 1<sup>er</sup> février 2023;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Geneviève Rheault  
                      appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de conclure le contrat numéro 008/2023 pour la fourniture et la livraison d'articles de bureau et de cartouches d'impression, pour une période de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 28 février 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Buropro citation inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 105 680,16 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 057-2023, 001-2024 et 001-2025 en date du 15 février 2023, le tout conformément à la demande de soumissions en date du 13 janvier 2023 et à l'addenda numéro 1, en date du 23 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0132

**Approbation des critères de sélection et de pondération du contrat numéro 058/2023 pour un mandat de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études préliminaires ainsi que de plans et devis préliminaires pour la construction d'une nouvelle réserve de distribution d'eau potable à la centrale de traitement d'eau potable (CTE)**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2023-013;

CONSIDÉRANT le mandat requis de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études préliminaires ainsi que de plans et devis préliminaires pour la construction d'une nouvelle réserve de distribution d'eau potable à la centrale de traitement d'eau potable (CTE); et

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* rend obligatoire l'utilisation d'un système d'évaluation et de pondération des offres pour l'adjudication de contrats de services professionnels dont la valeur excède le seuil obligeant l'appel d'offres public;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                          appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'approuver les critères d'évaluation et de pondération du contrat numéro 058/2023 pour le mandat de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études préliminaires ainsi que de plans et devis préliminaires pour la construction d'une nouvelle réserve de distribution d'eau potable à la centrale de traitement d'eau potable (CTE) :

- Expérience de la firme soumissionnaire	15 points
- Expérience du chargé de projet	30 points
- Organisation de la firme	20 points
- Méthodologie	30 points
- Qualité de l'offre de service	5 points
<b>Total</b>	<b>100 points</b>

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0133

**Transferts de crédits budgétaires au 31 décembre 2022**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances et de l'évaluation, sous le numéro SF-2023-013;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                          appuyé par le conseiller François Lemay

d'autoriser et de ratifier les transferts de crédits budgétaires au 31 décembre 2022 du fonds d'administration vers divers projets en immobilisations, pour la somme de 46 245 \$, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 509-2022, en date du 15 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0134

**Modification au protocole-cadre de partenariat – Projet CITÉ (Carrefour d'innovation en technologies écologiques) – Université de Sherbrooke**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances et de l'évaluation, sous le numéro SF-2023-009; et

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent modifier la date d'entrée en vigueur du protocole afin de refléter la date de disponibilité du bâtiment;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de modifier le protocole d'entente conclu avec l'Université de Sherbrooke relativement au projet Carrefour d'innovation en technologies écologiques (CITÉ) afin de changer la date d'entrée en vigueur du protocole d'entente à la date de la disponibilité du bâtiment, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2015, plutôt qu'à la date des signatures, soit le 17 avril 2015, toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 506-2022, en date du 1<sup>er</sup> février 2023.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0135

**Mouvements de main-d'œuvre – 6 février au 1<sup>er</sup> août 2023 – Retraite – M. Michel Pinault au poste de directeur général**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines, sous le numéro RH-2023-005, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par le conseiller Paul Goulet

1. d'autoriser ou de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 6 février au 1<sup>er</sup> août 2023, pour le personnel permanent, régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus long spécifié au sommaire numéro RH-2023-005 et son annexe, pour valoir comme si au long récités; et

pour ce qui est du personnel permanent ou régulier :

- de prendre acte du départ à la retraite de M. Michel Pinault au poste directeur général, en date du 1<sup>er</sup> août 2023. M. Pinault prendra sa retraite après plus de 26 années de service à la Ville de Granby;
- de prendre acte de la non-réussite de la période de probation de l'employé portant le numéro 4645, en date du 7 février 2023;
- de prendre acte de la démission de M. Jean Lanciault au poste de directeur au Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, en date du 17 février 2023; et

- de prendre acte de la démission de M. Cédric Gobeil au poste d'arboriculteur régulier, au Service des travaux publics, en date du 24 mars 2023;

le tout payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 064-2023 en date du 15 février 2023.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0136

### **Nomination – Direction générale – M. Gabriel Bruneau**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Mairie, sous le numéro M-2023-005, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I);

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, M. Michel Pinault, a annoncé au conseil municipal qu'il prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> août prochain, après plus de 26 ans de service à la Ville de Granby dont 22 ans à la barre de la Direction générale, comme en fait foi sa lettre remise à la mairesse et aux membres du conseil le 30 janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite assurer une transition harmonieuse pour les équipes de la Ville de Granby en favorisant une promotion à l'interne;

CONSIDÉRANT QUE cette personne pouvant occuper le poste permettra d'assurer une continuité à la Direction générale de la Ville tant auprès de l'administration que pour les dossiers stratégiques concernant les citoyens et les citoyennes de Granby;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite donc nommer immédiatement le successeur de M. Pinault en la personne de son directeur général adjoint, M. Gabriel Bruneau, qui occupe ce poste depuis août 2019;

CONSIDÉRANT le sommaire de la Mairie, sous le numéro M-2023-005;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la mairesse Julie Bourdon  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de nommer M. Gabriel Bruneau au poste de directeur général de la Ville de Granby à compter du 1<sup>er</sup> août 2023, le tout selon les termes et conditions contenus au sommaire numéro M-2023-005, toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 069-2023, en date du 20 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0137

### **Autorisation – Mesure disciplinaire – Employé municipal**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines, sous le numéro RH 2023-006, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur*

*l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.A.I.);*

CONSIDÉRANT QUE la Ville est dotée d'une politique contre le harcèlement, la discrimination et la violence;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines et la Direction générale ont eu l'occasion d'étudier ce dossier et considèrent que cette mesure est fondée et tient compte des circonstances pertinentes à cette affaire;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'entériner la suspension avec solde pour fins d'enquête imposée depuis le 20 janvier 2023 et d'autoriser le congédiement disciplinaire de l'employé municipal portant le numéro 4163 en date du 21 février 2023.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0138

**Appui à la demande de subvention du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie au Fonds de développement des communautés pour le projet *Sous les pavés***

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2023-031;

CONSIDÉRANT le mandat de 25 000 \$ offert au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie pour la réalisation du projet *Sous les pavés* dans une cour d'école; et

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'action numéro 5 du Plan environnement 2020-2023, soit « Prendre part aux initiatives citoyennes visant le remplacement de certaines surfaces asphaltées ou bétonnées par des surfaces végétales »;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Catherine Baudin  
                      appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'appuyer l'organisme Conseil régional de l'environnement de l'Estrie pour le dépôt d'une demande de subvention au Fonds de développement des communautés pour le projet *Sous les pavés*.

Que Serge Drolet, coordonnateur de la Division environnement et Yvan Gatién, directeur du Service de l'aménagement et la protection du territoire, soient et sont autorisés à signer tout document requis pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0139

**Entente de partage des coûts – Travaux aux postes de pompage Marcoux et Irwin**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2023-015;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable est en accord avec la proposition de partage des coûts estimés à 40,9 % payables par la Ville et à 59,1 % payables par le promoteur, l'entreprise 9440-5784 Québec inc., pour les travaux d'augmentation de la capacité du poste de pompage Marcoux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'augmentation de la capacité du poste de pompage Marcoux sont prévus au Budget 2023;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur demande une confirmation de la Ville de son acceptation du partage des coûts proposés pour la réalisation des travaux d'augmentation de la capacité du poste de pompage Marcoux;

CONSIDÉRANT QU'une entente relative à des travaux municipaux devra être conclue avec le promoteur au printemps 2023;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accepter les travaux d'augmentation de la capacité du poste de pompage Marcoux, dont la participation de la Ville est estimée à 457 315 \$ plus les taxes applicables, payables à même le fonds des dépenses d'immobilisations, projet numéro 80323.8, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 047-2023, en date du 8 février 2023;

de confirmer l'engagement de la Ville à conclure un protocole d'entente avec le promoteur pour une participation financière;

le tout conditionnellement à ce qu'une entente relative à des travaux municipaux soit conclue au printemps 2023 entre la Ville et l'entreprise 9440-5784 Québec inc. pour les travaux d'augmentation de la capacité du poste de pompage Marcoux.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0140

**Réception provisoire – Travaux de prolongement des infrastructures municipales – Projet d'ensemble de la rue des Écuyers – Entente numéro 08-2022 – 9261-5194 Québec inc. et Noveco Immobilier inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2023-016;

CONSIDÉRANT le Règlement (avec modifications) numéro 0684-2017 pour assujettir certains permis et certificats à la conclusion d'une entente relative à la réalisation de travaux municipaux;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Geneviève Rheault  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'accepter, en date du 14 décembre 2022, la réception provisoire des travaux de prolongement des infrastructures municipales sur la rue des Écuyers, dans la phase IV du projet résidentiel du Boisé Saint-Charles, réalisés conformément aux plans et devis préparés par la firme Les Services EXP inc. et sous sa surveillance; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux municipaux faisant suite à l'entente numéro 08-2022 conclue entre la Ville de Granby et les promoteurs 9261-5194 Québec inc. et Noveco Immobilier inc.;

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0141

**Réception provisoire – Travaux de prolongement des infrastructures municipales – Rue des Écoliers – Quartier de l'école, phase VII – Entente numéro 09-2022 – Développement des terres Miner inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2023-017;

CONSIDÉRANT le Règlement (avec modifications) numéro 0684-2017 pour assujettir certains permis et certificats à la conclusion d'une entente relative à la réalisation de travaux municipaux;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller François Lemay  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

d'accepter, en date du 2 novembre 2022, la réception provisoire des travaux de prolongement des infrastructures municipales sur la rue des Écoliers, dans la phase VII du Quartier de l'école, réalisés conformément aux plans et devis préparés par la firme Les Services EXP inc. et sous sa surveillance;

de décréter ouverte cette rue; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux municipaux faisant suite à l'entente numéro 09-2022 conclue entre la Ville de Granby et le promoteur Développement des terres Miner inc.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, la greffière adjointe ou



d'accepter, en date du 29 novembre 2017, la réception définitive des travaux de prolongement des infrastructures municipales sur les rues du Mont-Brome et du Mont-Saint-Grégoire, dans la phase 2B du Quartier du plateau, réalisés conformément aux plans et devis préparés par la firme Les Services EXP inc. et sous sa surveillance;

d'autoriser le trésorier à libérer les soldes de la retenue; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques en lien avec la réception définitive des travaux municipaux faisant suite à l'entente numéro 19-2015 conclue entre la Ville de Granby et Développement des terres Miner inc.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0144

**Autorisation – Bourses d'engagement social jeunesse 2023 – Modification de la résolution numéro 2023-01-0043**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2023-015;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Geneviève Rheault  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de modifier la résolution numéro 2023-01-0043 adoptée le 23 janvier 2023, afin de corriger le montant de la bourse d'engagement social jeunesse accordée à Dora Parent-Delgadillo pour l'année 2022, qui aurait dû être de 750 \$ plutôt que de 500 \$, la dépense additionnelle de 250 \$ étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 043-2023, en date du 7 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0145

**Abolition des frais de retard – Bibliothèque Paul-O.-Trépanier**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2023-012;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la bibliothèque est de démocratiser l'accès à l'information, à la lecture et aux technologies ainsi que de contribuer à l'alphabétisation de la population;

CONSIDÉRANT QUE les frais de retard nuisent autant aux abonnés qu'au bon fonctionnement de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la pénalité de non-retour, de perte, ou de bris sera conservée; et

CONSIDÉRANT la recommandation du comité culture et patrimoine lors de la rencontre tenue le 26 janvier 2023;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                  appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'abolir les frais de retard à la bibliothèque Paul-O.-Trépanier de Granby à compter du 21 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0146

**Autorisation – Demande d'aide financière – Coalition Impact de rue – Travail de rue jeunesse – 2022 et 2023**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2023-022;

CONSIDÉRANT les objectifs généraux de la politique jeunesse de la Ville de Granby visant à offrir un milieu de vie sécuritaire pour tous les jeunes;

CONSIDÉRANT le travail de consolidation de l'organisme;

CONSIDÉRANT les besoins pour la mise en place du projet de filet social pour les personnes en situation de vulnérabilité et d'itinérance 2023; et

CONSIDÉRANT la recommandation du comité développement social et qualité de vie lors de la rencontre tenue le 8 février 2023;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                  appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

de conserver la cible de l'intervention de rue en volet jeunesse; et

de conclure une entente avec l'organisme Coalition Impact de rue visant à établir les modalités de versement d'une aide financière de 46 735,36 \$ pour l'année 2022 et de 57 702,98 \$ pour l'année 2023, pour la réalisation de sa mission de travail de rue, le tout selon les termes et conditions contenus au modèle d'entente joint au sommaire numéro ASC-2023-022, laquelle aide financière est payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 508-2022 et 062-2023, en date du 15 février 2023.

Que la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier, ou en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0147

**Autorisation – Demande d'aide financière – Murale pour le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'événement Couleurs urbaines – Vie culturelle et communautaire de Granby**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2023-013;

CONSIDÉRANT QUE le projet permet de mettre en valeur une artiste locale;

CONSIDÉRANT QUE la murale permettra de faire rayonner et de dynamiser le centre culture France-Arbour et la rue Principale; et

CONSIDÉRANT la recommandation du comité culture et patrimoine lors de la rencontre tenue le 26 janvier 2023;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Geneviève Rheault  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser la création d'une murale sur le côté avant gauche extérieur du centre culturel France-Arbour par l'artiste Zoé Boivin pour souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'événement Couleurs urbaines; et

d'accorder une aide financière d'un montant maximal de 3 000 \$ à l'organisme Vie culturelle et communautaire de Granby pour la location d'une plate-forme élévatrice pour la durée du projet, sur présentation de pièces justificatives, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 044-2023, en date du 7 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0148

**Autorisation – Demande d'aide financière – Histoire de quartiers – Vie culturelle et communautaire de Granby**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2023-014;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettrait de faire le pont avec les nouvelles actions de la politique de la culture et du patrimoine; et

CONSIDÉRANT la recommandation du comité culture et patrimoine lors de la rencontre tenue le 26 janvier 2023;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par le conseiller Félix Dionne

d'accorder une aide financière de 5 000 \$ à l'organisme Vie culturelle et communautaire de Granby pour la réalisation, l'animation et la promotion de l'exposition extérieure « Histoire de quartiers » au parc Poitevin, sur présentation de pièces justificatives, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 045-2023, en date du 7 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0149

**Autorisation – Demande d'aide financière – Animation estivale du centre-ville – Vie culturelle et communautaire de Granby – 2023**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2023-016;

CONSIDÉRANT le mandat confié à Vie culturelle et communautaire de Granby pour l'animation du centre-ville à l'été 2023; et

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de suivi des événements, lors de la rencontre tenue le 1<sup>er</sup> février 2023;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Félix Dionne  
                      appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'accorder une aide financière supplémentaire au montant de 27 000 \$ à l'organisme Vie culturelle et communautaire de Granby pour l'animation du centre-ville à l'été 2023, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 046-2023, en date du 8 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0150

**Autorisation – Demande d'aide financière – Championnat provincial de gymnastique – Les Hirondelles de Granby – Centre sportif Léonard-Grondin – Mai 2023**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2023-017;

CONSIDÉRANT le rayonnement potentiel de l'événement pour la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT QUE l'événement sert de levier financier pour le club afin de développer son offre de service aux jeunes de Granby;

CONSIDÉRANT l'importance de garder le sport accessible pour les personnes en situation de vulnérabilité; et

CONSIDÉRANT la recommandation du comité activité sportive et de plein air lors de la rencontre tenue le 31 janvier 2023;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller François Lemay  
                      appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'accorder une aide financière de 6 918,68 \$ au club de gymnastique Les Hirondelles de Granby, équivalant au coût de location des surfaces des patinoires A et B du centre sportif Léonard-Grondin, pour la tenue du championnat provincial de gymnastique, du 26 au 28 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0151

**Autorisation – Demande d'aide financière – Activités en lien avec la Journée internationale des droits des femmes – Association féministe d'éducation et d'action sociale (AFEAS) – 2023**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2023-018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît l'expertise des organismes en tant qu'intervenants privilégiés auprès de la population et favorise une action concertée et un travail de partenariat avec ceux-ci;

CONSIDÉRANT les objectifs généraux de la politique d'égalité visant à sensibiliser la population aux avantages d'une culture d'égalité dans la vie de la communauté; et

CONSIDÉRANT la recommandation du comité développement social et qualité de vie lors de la rencontre tenue le 8 février 2023;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Paul Goulet  
                      appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'accorder une aide financière d'une somme maximale de 1 000 \$ à l'Association féministe d'éducation et d'action sociale (AFEAS), sur présentation de pièces justificatives, pour la tenue d'activités en lien avec la Journée internationale des droits des femmes, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 054-2023, en date du 15 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0152

**Autorisation – Demande d'aide financière – Aide locative – Partage Notre-Dame – 2022**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2023-024;

CONSIDÉRANT QU'il y avait un écart entre l'aide financière accordée en 2020-2021 et le nouveau protocole d'entente débutant en 2023;

CONSIDÉRANT QUE les sommes étaient affectées en 2022 pour cette dépense;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité développement social et qualité de vie lors de la rencontre tenue le 8 février 2023;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Félix Dionne  
                      appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'accorder une aide financière de 20 000 \$ à l'organisme Partage Notre-Dame à titre d'aide locative pour l'année 2022, les termes et conditions du versement de cette aide demeurant à être discutés avec le Service des loisirs, de la culture et du développement social, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 507-2022, en date du 15 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0153

**Adoption – Bilan du plan d'action à l'égard des personnes handicapées – 2022**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2023-019;

CONSIDÉRANT l'obligation de la Ville de Granby de produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité développement social et qualité de vie lors de la rencontre tenue le 8 février 2023;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'adopter le bilan des activités réalisées à l'égard des personnes handicapées de Granby pour l'année 2022, lequel est joint au sommaire numéro ASC-2023-019.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0154

**Adoption – Plan d'action à l'égard des personnes handicapées – 2023**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2023-020;

CONSIDÉRANT l'obligation de la Ville de Granby de produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées; et

CONSIDÉRANT la recommandation du comité développement social et qualité de vie lors de la rencontre tenue le 8 février 2023;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Geneviève Rheault  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

d'adopter le plan d'action à l'égard des personnes handicapées de Granby pour l'année 2023, lequel est joint au sommaire numéro ASC-2023-020.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0155

**Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de modifier l'annexe « A-5 » (suite) pour la « Division aquatique », afin de modifier l'annexe « A-11 » intitulée « Station d'épuration » et afin de modifier le titre de l'annexe « A-13 » concernant le Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Geneviève Rheault donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de modifier l'annexe « A-5 » (suite) pour la « Division aquatique », afin de modifier l'annexe « A-11 » intitulée « Station d'épuration » et afin de modifier le titre de l'annexe « A-13 » concernant le Service de sécurité incendie.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de modifier l'annexe « A-5 » (suite) pour la « Division aquatique », afin de modifier l'annexe « A-11 » intitulée « Station d'épuration » et afin de modifier le titre de l'annexe « A-13 » concernant le Service de sécurité incendie ».

2023-02-0156 **Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assujettir le parc Miner au contrôle d'un PIIA**

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP07-2023 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), déposé lors du présent avis de motion;

Le conseiller Paul Goulet donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assujettir le parc Miner au contrôle d'un PIIA.

2023-02-0157 **Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP07-2023 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assujettir le parc Miner au contrôle d'un PIIA**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP07-2023 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Paul Goulet  
                      appuyé par le conseiller Félix Dionne

que le premier projet de règlement numéro PP07-2023, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP07-2023 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assujettir le parc Miner au contrôle d'un PIIA », soit adopté; et

qu'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement ait lieu le 22 mars 2023, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0158 **Adoption du premier projet de résolution numéro PPR04-2023 accordant un permis de construction portant le numéro 2023-0159 pour la propriété située au 349, rue Bouchard, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 230124-06, s'est prononcé sur le projet;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution portant le numéro PPR04-2023, lors de la séance du conseil tenue le 20 février 2023;

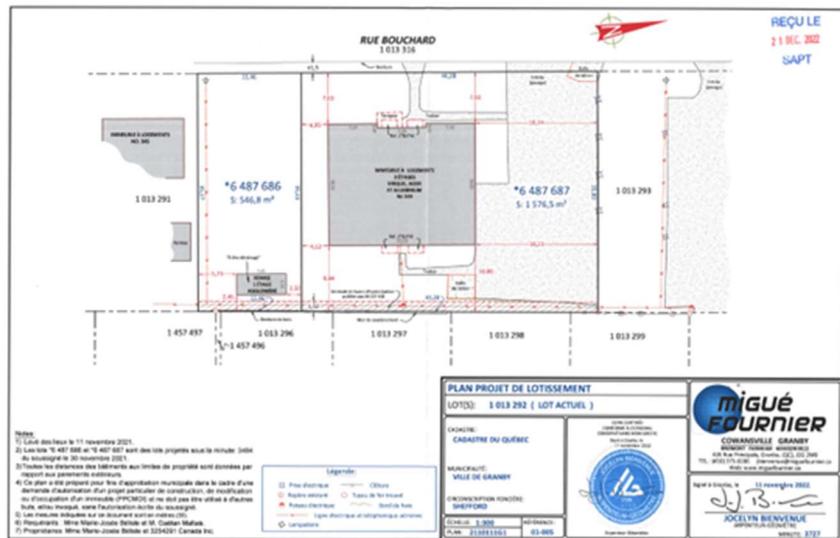
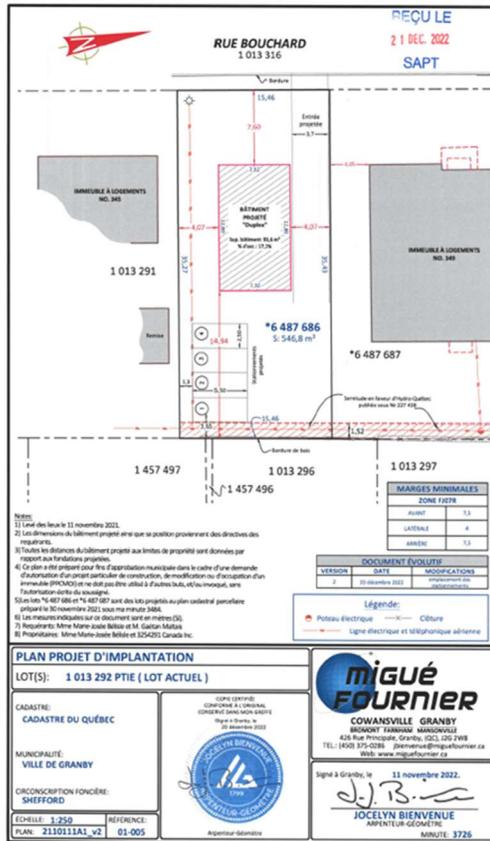
CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution portant le numéro SPR<-2023, lors de la séance du conseil tenue le < ;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Félix Dionne  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

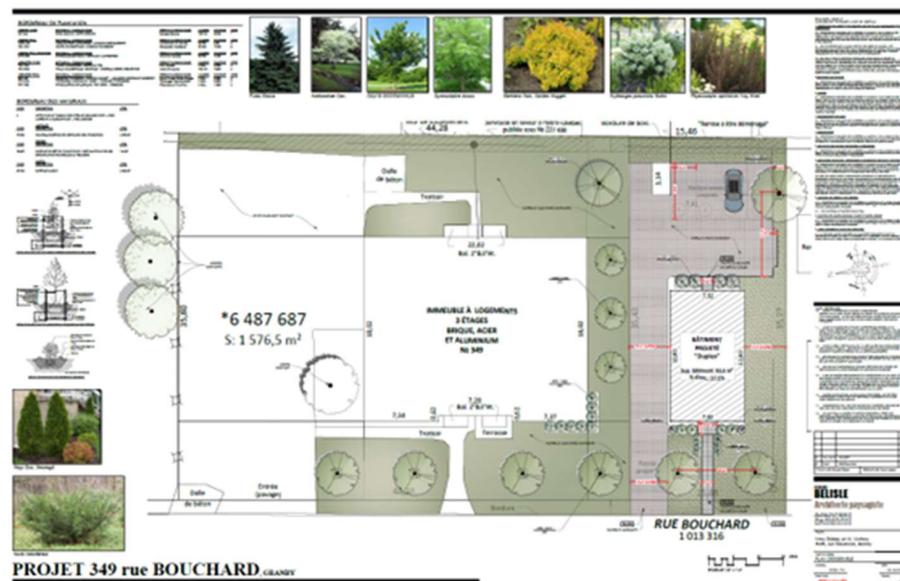
1.     Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution.
2.     Que le conseil municipal accorde, conformément au Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la délivrance d'un permis de lotissement portant le numéro 2023-5023 et la délivrance d'un permis de construction portant le numéro 2023-0159 de la façon suivante :
  - 2.1    Permettre la subdivision du lot actuel numéro 1 013 292 du cadastre du Québec en deux (2) lots (futurs lots numéros 6 487 686 et 6 487 687) dont le futur lot numéro 6 487 686 du cadastre du Québec aura un frontage de 15,46 mètres et une superficie de 546,80 mètres carrés; et
  - 2.2    Permettre la construction d'une habitation bifamiliale isolée, faisant partie de la classe d'usage « R2 » sur le futur lot numéro 6 487 686 du cadastre du Québec;

le tout tel que démontré au plan projet d'implantation préparé par M. Jocelyn Bienvenue, arpenteur-géomètre, portant le numéro 3726 de ses minutes, dossier 01-005 en date du 20 décembre 2022 et le plan projet de lotissement préparé par M. Jocelyn Bienvenue, arpenteur-géomètre, portant le numéro 3727 de ses minutes, dossier 01-005 en date du 11 novembre 2022.



3. Condition relative à la délivrance d'un permis de construction portant le numéro 2023-0159 :

3.1 Respecter le plan de plantation sur le lot numéro 1013 292 du cadastre du Québec, préparé le 15 décembre 2022, dossier numéro 2022-174, et ce, avant la subdivision demandée;



4. En vertu du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement et du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la nature de ce projet particulier situé au 349, rue Bouchard se résume comme suit :

4.1 L'immeuble est situé dans la zone résidentielle portant le numéro FJ07R (secteur au nord de la rue Bourget Ouest, au sud de la rue Jean-Talon et de part et d'autre des rues Desjardins Nord et Bouchard);

4.2 La demande vise à permettre la subdivision du lot actuel numéro 1 013 292 du cadastre du Québec avec un frontage de 15,46 mètres et une superficie de 546,80 mètres carrés en deux (2) parties pour la construction d'une habitation bifamiliale. Selon le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, les normes établies pour ce type de construction sont de 18 mètres de frontage et 595 mètres carrés de superficie;

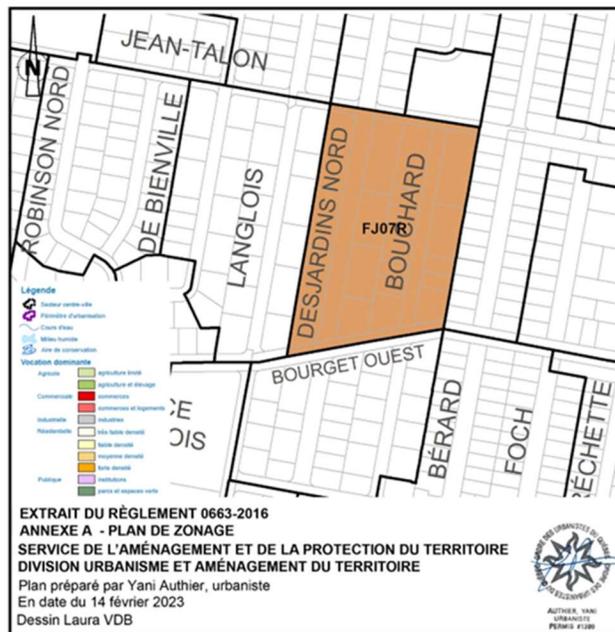
4.3 La demande vise à permettre la construction d'une habitation bifamiliale isolée, faisant partie de la classe d'usage « R2 ». Selon le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, seules les habitations bifamiliales jumelées sont autorisées dans la zone FJ07R;

4.4 Le régime des droits acquis prévus au Règlement numéro 0663-2016 de zonage et au Règlement numéro 0664-2016 de lotissement en vigueur s'applique pour la propriété.

5. Délimitation de la zone concernée

La délimitation de la zone résidentielle concernée FJ07R telle qu'elle apparaît à l'annexe A intitulée « Plan de zonage » du Règlement numéro 0663-2016 de zonage est connue comme étant une partie de territoire située au nord de la rue Bourget Ouest, au sud de la rue Jean-Talon et de part et d'autre des rues Desjardins Nord et Bouchard,

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 14 février 2023.



Qu'une assemblée publique sur ledit projet de résolution ait lieu le 22 mars 2023, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville.

La mairesse appelle le vote sur ce projet de résolution :

Sont pour l'adoption du présent projet de résolution :

M. François Lemay;  
M<sup>me</sup> Geneviève Rheault;  
M. Alain Lacasse;  
M<sup>me</sup> Denyse Tremblay;  
M. Robert Riel;  
M. Félix Dionne; et  
M. Robert Vincent.

Sont contre l'adoption du présent projet de résolution :

M. Stéphane Giard;  
M. Paul Goulet; et  
M<sup>me</sup> Catherine Baudin.

Adoptée sur division

2023-02-0159

## Deuxième période de questions des citoyens et des citoyennes

### 1. M. Claude Archambault, district 6

M. Claude Archambault soulève des problématiques quant à la nouvelle configuration de la rue Principale, notamment les véhicules et les poubelles qui entravent la piste cyclable et la voie publique. Il demande si l'arrosage se fera la nuit afin de ne pas perturber la circulation. Il mentionne que la reconfiguration de l'intersection Le Corbusier et Denison Ouest nuit à la circulation des autobus scolaires.

### 2. M. Jaouad El kaabi, district 8

M. Jaouad El kaabi exprime sa reconnaissance envers le directeur général et félicite son successeur. Il remercie le directeur du Service de police pour son travail, salue le projet UNIR et les activités de collecte de

fonds organisées au profit de différentes causes et encourage les associations et les organismes de la région à en faire autant. Il remercie le conseil pour la construction d'une nouvelle réserve d'eau à la centrale de traitement d'eau potable et félicite les élus pour le débat relatif au point 13.3. Finalement, il demande s'il est possible de lancer une consultation publique portant sur les sommes allouées aux médias.

**3. M. Pierre Albert Morin, district 5 (par courriel)**

M. Pierre Albert Morin s'informe de l'avenir du site où était située la piscine Miner.

2023-02-0160

**Levée de la séance**

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

de lever la séance. Il est 20 h 26.

Adoptée à l'unanimité

---

Julie Bourdon, mairesse

---

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière  
adjointe